

Patronage Saint Lazare

Projet Pédagogique

Année 2021/2022

Accueil de Loisirs

Lieu de l'Accueil Collectif de Mineurs

17, Montée de l'Église
13950 CADOLIVE

Projet Pédagogique de Nicolas Montillo,
Directeur.

ASSOCIATION SAINT LAZARE,

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Siège Social : 16, Montée de l'Église 13950 Cadolive

Sommaire

I. L'association Saint Lazare	Page 3
II. L'accueil du Loisirs du Patronage	Page 4
a) Situation géographique et accès	
b) Caractéristiques des locaux et du matériel	
c) Obligations administratives	Page 5
d) Tarifs	
e) Inscription administrative de l'enfant	Page 6
III. Les Publics du Patronage	Page 7
a) Effectifs et tranches d'âges	
b) Spécificités des familles	
c) Caractéristiques des publics	Page 8
d) La place des familles	Page 9
IV. Objectifs généraux, pédagogiques ...	Page 10
a) Déclinaison	
b) Moyens mis en œuvre et évaluation	Page 11
V. Fonctionnement de l'accueil	Page 13
a) Journée-type	
b) Les activités	
c) La vie quotidienne et collective	Page 19
d) Activités accessoires	Page 20
VI. L'équipe d'encadrement	Page 21
a) Présentation de l'équipe éducative	
b) Rôle du directeur	Page 22
c) Rôle du directeur adjoint	
d) Rôle des animateurs	Page 23
e) Service civique	
f) Accompagnement des stagiaires	Page 24
VII. Quelques points particuliers	Page 25
a) Hygiène et santé	
b) Téléphone portable et objets de valeur	Page 28
c) Tabac alcool et drogue	
d) Des paroles et des gestes	
Page de Notes	Page 29

I. L'association Saint Lazare

L'association Saint Lazare de Cadolive est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Son siège social est situé au 16 Montée de l'Église 13950 Cadolive en face des locaux utilisés pour le centre de loisirs.

En accord avec la mairie de Cadolive, commune dans laquelle il n'existait jusqu'à présent pas de centre de loisirs, cette association souhaite organiser un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif et ludique pour y accueillir des enfants âgés de 6 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Elle a la volonté de mettre en place cet accueil avec les valeurs éducatives suivantes :

- Grandir en autonomie et en toute confiance.
- Découvrir et s'épanouir de manière individuelle ou collective
- Partager et échanger dans la tolérance et le respect.

Les axes éducatifs susmentionnés seront véhiculés au travers de temps d'animation et de vie quotidienne, composés d'activités diverses et variées dans le champ de l'éducation populaire et de l'animation socio-culturelles, sans jamais omettre les aspects éducatif et ludique de ces actions. L'accueil de loisirs mettra également en avant l'accompagnement de chacun des enfants inscrits et présents et prônera le respect et la tolérance, la charité et la solidarité au sein du groupe.

L'association est constituée d'un conseil d'administration et d'un bureau en charge des grandes décisions organisationnelles et financières de ce centre de loisirs. Ce sont donc des acteurs importants de la vie de l'accueil et une bonne communication entre l'équipe éducative et l'organisateur est essentielle.

II. L'Accueil de loisirs du Patronage

a) Situation géographique et accès

Situé au 17 montée de l'église 13950 Cadolive, l'accueil est accessible à pied ou en voiture, depuis le centre du village par la rue de la République ou depuis Auberge Neuve par l'avenue de l'ancienne gare. Depuis l'extérieur, il est également possible de s'y rendre en transport avec la ligne 72 depuis Aix-en-Provence ou Aubagne en direction de La Destrousse et la ligne 17 à la demande direction Auberge Neuve, ou avec la ligne 11 direction Cadolive.

b) Caractéristiques des locaux et du matériel

Les locaux de l'accueil de loisirs sont mis à disposition par la paroisse de manière gratuite. Ils ont été entièrement rénovés et la commission de sécurité est passée pour valider la possibilité d'accueillir du public. Ces locaux sont composés de 2 salles d'activités qui peuvent devenir une seule et même salle, grâce à la cloison amovible qui les sépare. Un coin cuisine avec micro-ondes et réfrigérateur, évier et vaisselle, permet de conserver, de réchauffer et de nettoyer si nécessaire, les plats apportés par les familles pour les repas du midi. En extérieur, une grande terrasse ainsi qu'un jardin avec préau, permet de faire de nombreuses activités extérieures.

Le matériel se veut riche et varié. Il est principalement composé de dons, d'autres achats ont été effectués au fil du temps pour compléter cette réserve pédagogique, en fonction des besoins de l'équipe d'animation et des enfants. Dans le bureau du directeur, une armoire est composée de jeux de société à disposition des enfants. Une autre armoire, plus à disposition des adultes, contient le matériel destiné à la réalisation d'activités manuelles et physiques. Une quantité de livres est également à la disposition des enfants pour une activité lecture ou histoire contée. Enfin, le centre dispose de matériel plus spécifique, comme une enceinte avec micro ou encore une plaque à induction portative, pour l'organisation d'activités plus spécifiques : Musicales, culinaires etc...

c) Déclarations administratives

L'association Saint Lazare de Cadolive a déclaré son accueil de loisirs du Patronage Saint Lazare auprès du SDJES de la DSDEN des Bouches-du-Rhône (Jeunesse et Sport). Elle enregistre selon les délais prévus par la législation toutes les fiches uniques, initiales et complémentaires correspondant aux périodes d'ouverture et de fonctionnement du centre. Elle met également en application toute la réglementation en vigueur dans les accueils collectifs de mineurs.

L'association Saint Lazare a également un dossier ouvert auprès de la CAF des Bouches-du-Rhône pour la prestation de services. A ce titre, elle participe au financement de l'accueil de loisirs par le versement d'une subvention correspondant aux actes réalisés et facturés, c'est-à-dire aux heures de présences des mineurs.

d) Tarifs

Tout d'abord, une cotisation annuelle de 30€00 est à remettre par enfant au moment de la remise du dossier d'inscription. Ensuite, il convient de régler au plus tard une semaine avant le début de la période, le montant correspondant aux journées réservées par la famille. Le coût d'une journée dépend du quotient familial, c'est-à-dire des ressources du foyer de l'enfant. Les forfaits 3 et 5 journées permettent de bénéficier de réduction en réservant plusieurs jours sur une même période.

QF	1 journée	Forfait 3 journées	Forfait 5 journées
x<300	7,00€	17,50€	28,00€
301<500	8,00€	20,00€	32,00€
501<700	10,00€	25,00€	40,00€
701<1200	12,00€	30,00€	48,00€
1201<1700	14,00€	35,00€	56,00€
1701<x	16,00€	40,00€	64,00€

Les paiements s'établissent par chèque à l'ordre de l'Association Saint Lazare. Des factures peuvent être établies. Toute journée facturée n'est pas remboursable, sauf sur production d'un certificat médical dans les 48 heures suivant l'absence de l'enfant.

e) Inscription administrative de l'enfant

Les dossiers d'inscriptions, comme les paiements, doivent avoir été remis à la direction de l'accueil au plus tard une semaine avant la venue de l'enfant. Ces dossiers, ainsi que la cotisation annuelle, sont valables 12 mois et permettent à l'enfant de venir sur tous les mercredis et toutes les journées de vacances de l'année scolaire. Ils sont généralement renouvelés en septembre.

Ces dossiers contiennent une fiche de renseignements et une fiche sanitaire de liaison à remplir et à signer, un règlement intérieur à lire et à signer, et une fiche récapitulative des documents personnels à fournir concernant l'enfant : Une photo couleur de chaque enfant, le dernier avis d'imposition sur les revenus ou une attestation CAF quotient familial, et une photocopie des vaccinations de chaque enfant avec les rappels antidiphthérique, antitétanique et antipoliomyélique à jour.

III. Les publics du Patronage

a) Effectif et tranches d'âges.

La capacité maximale d'accueil a été fixée à 30 mineurs présents de manière simultanée au sein de l'accueil de loisirs. Ce plafond est défini par les services de Jeunesse et Sport.

Les enfants sont accueillis à partir de l'âge de 6 ans (5 ans et demi les grandes vacances d'été si l'enfant s'apprête à faire sa rentrée en CP) jusqu'à 12 ans inclus. La proposition d'activités est faite pour un public enfance. Au-delà de 10 mineurs accueillis, deux groupes seront établis : Les enfants de 5 ans et demi à 7 ans inclus d'un côté et les enfants de 8 à 12 ans de l'autre. Nous avons donc une majorité d'enfants scolarisés en école élémentaire et une minorité de collégiens.

b) Spécificités des familles.

La plupart des familles du centre de loisirs habitent sur Cadolive et leurs enfants vont à l'école primaire Jean Moulin de la commune. Cadolive est un petit village avec environ 2 200 habitants et 900 foyers. Environ 50% des couples mariés ou non ont au moins 1 enfant et près de 15% des familles sont monoparentales avec une mère ou un père divorcé(e) ou séparé(e) qui s'occupe d'un enfant ou plus. En conclusion, l'idée de proposer un accueil de loisirs qui n'existait pas auparavant et il y a matière à travailler. D'autant plus qu'un sondage a été lancé auprès de la population pour connaître les besoins des familles pour avoir un mode de garde les mercredis et un accueil pendant les vacances scolaires. Environ 70% des familles ont répondu positivement à cet appel. Sur la première année d'ouverture (de juillet 2019 à juin 2020), les effectifs ont pourtant été plutôt timides. Dès juillet 2020, la structure commence à se faire connaître et nous avons eu une augmentation des effectifs. Nous sommes passés de 5 à 12 enfants en moyenne sur les présences du mercredi et des vacances.

Il semble aussi que les enfants pratiquent des activités extrascolaires ou se font garder par leurs grands-parents. Il peut s'agir d'une raison expliquant la petite fréquentation de la structure, notamment sur les mercredis périscolaires. Pour les enfants qui sont déjà inscrits et présents chez nous, tous sont contents de se retrouver car ils fréquentent tous la même école et parfois même, la même classe.

c) Caractéristiques des Publics

Tranche d'âge	Physique	Intellectuel	Social	Affectif	Id. Activités
Enfance	Croissance régulière - Éventuellement pudeur - Connaissance du corps des gestes des mouvements - Plus d'agilité - Beaucoup de dépense et se fatigue moins vite - Temps de repos 9 à 10h par jour	Temps de concentration plus important - Lire écrire compter - Avis personnel Faire un choix Raisonner - Intérêt sur le « comment ça marche ? » Montage et démontage - Notion de justice - Se mesurer	Imitation de personnages - Camaraderie et activités extérieures - Séparation Garçons/Filles - Partage échange collaboration - Confiance envers l'adulte et son autorité -	Référence aux parents et copains/copines - Groupes d'affinités et d'intérêts - Meilleur(e) ami(e) - Expression des sentiments non spontanée -	Organisées ou au choix - Activités de coopération et de mixité - Jeux musicaux et d'expression des capacités - Autour de la nature - Grand jeu extérieur - Jeux à 2 règles simultanément
Tranche d'âge	Physique	Intellectuel	Social	Affectif	Id. Activités
Adolescence	Croissance rapide et par étape - Puberté et changements corporels - Sexualité - Recherche limites et sensations	Argumenter et affirmer les idées - Culture et connaissances - Envie de projet et réalisation - Intérêt pour le « monde connecté »	Identification personne ou mouvement - Affirmation idéologie sociale ou politique - Attirance Envie - Retour mixité - Code langage ou vestimentaire - Le regard des autres - Rejet Autorité - Réactions parfois extrêmes	Affection parents difficile à comprendre - Relations affectives amoureuses - Expression des émotions - Susceptibilité	Organisées ou au choix - Activités d'expression de soi - Activités autour des technologies - Projet collectif autonome - Grand jeu à dominante physique - Débats autour de la société ou de l'actualité - Jeux à règles multiples

d) La place des familles.

Les familles sont invitées à une réunion de rentrée organisée entre septembre et octobre de la nouvelle année scolaire. Au cours de cette rencontre, il est communiqué les différentes informations importantes à connaître sur les modalités d'accueil et d'organisation des activités, le fonctionnement de la vie quotidienne et collective et les objectifs pédagogiques de la structure qui représentent les intentions de l'équipe éducative pour l'année qui débute. Les familles sont libres d'intervenir lors de cette réunion et de faire des suggestions tout au long de l'année sur le projet pédagogique rédigé et mis en place par le directeur et les animateurs.

De temps à autre, l'accueil de loisirs réalise des mini-spectacles et des mini-expositions dont les enfants sont les principaux acteurs, aidés bien entendu par l'équipe d'encadrement qui sera force de proposition. Les enfants auront donc le choix de se valoriser devant les familles, par la mise en avant de leurs talents respectifs et par la place qu'ils ont trouvé au sein du groupe.

La communication est un élément majeur de notre relation avec les familles. Nous nous adressons directement auprès d'elles lors des arrivées et départ échelonnées, où nous échangeons autour de la journée de l'enfant passée chez nous et nous transmettons divers renseignements sur les prochaines journées d'accueil. De manière indirecte, nous effectuons des envois individuels et collectifs de mails et de SMS afin de prévenir

Enfin, sachant que c'est une association qui organise cet accueil collectif de mineurs, il est possible de devenir bénévole sur les temps d'animation. Toutefois, les familles peuvent également s'investir dans la vie de l'accueil de loisirs par des dons matériels ou financiers.

En raison de la récente pandémie de Covid-19, certains événements peuvent être déplacés ou supprimés pour la sécurité de tous.

IV. Objectifs généraux, pédagogiques & opérationnels

a) Déclinaison

Les objectifs ci-dessous devront transparaître dans les temps d'animation et les moments de vie quotidienne et collective sur l'accueil de loisirs du Patronage.

➔ Développer l'autonomie de l'enfant :

Valoriser les responsabilités et les initiatives :

Permettre aux enfants de vivre des situations de mises en responsabilités dans la vie collective.

Donner vie tant que possible aux attentes des enfants au niveau des activités et de la vie quotidienne.

Favoriser le bien-être des mineurs :

Permettre aux jeunes et aux enfants d'être accueilli dans un environnement sécurisé.

Sensibiliser le public à l'hygiène des locaux et au respect du matériel.

➔ Favoriser l'accès à des activités diverses et variées :

Mettre en place des animations ludiques et épanouissantes pour les enfants :

Proposer plusieurs types d'activités : manuelles, expression, physiques, petits et grands jeux.

Réaliser différentes séances d'activités où l'enfant est un « acteur » de son œuvre ou du groupe.

Développer la curiosité et l'ouverture d'esprit :

Mettre en place des activités innovantes pour les enfants, qui sortent de l'ordinaire

Organiser des temps de sensibilisation autour de problématiques spécifiques.

➔ Éveiller aux valeurs du « vivre-ensemble » :

Favoriser des relations de qualité, d'écoute, de confiance et de tolérance :

Construire avec les enfants et respecter des règles de vie commune à tous les participants.

Permettre à tous les enfants de s'accepter quelles que soient leurs spécificités et leurs aptitudes.

Développer l'esprit d'équipe et la coopération :

Mettre en avant les échanges et les stratégies communes dans les jeux et les activités.

Inciter à l'entraide intergénérationnelle en toute situation.

b) Moyens mis en œuvre et évaluation

Il est important de nous remettre en question sur nos objectifs. Ainsi au minimum une fois par an, nous vérifions la pertinence des intentions au regard des besoins et des spécificités du public observés au cours de l'année. Nous regardons aussi la pertinence des moyens mis en œuvre pour atteindre ces mêmes objectifs. Pour cela, nous mettons en place des réunions pédagogiques et diverses discussions en équipe. Enfin, nous accordons une importance toute particulière au point de vue des familles dans la réédition du projet pédagogique dans son ensemble, sans jamais perdre de vue la cohérence avec les axes éducatifs de l'organisateur. Les critères ci-dessous devront être atteints au moins une fois par jour :

Permettre aux enfants de vivre des situations de mises en responsabilités dans la vie collective.

- ✓ L'enfant a aidé les animateurs pour servir le goûter aux autres enfants.
- ✓ Les enfants parlent et agissent par mimétisme des animateurs.

Donner vie aux attentes des enfants au niveau des activités et de la vie quotidienne.

- ✓ Les animateurs ont permis aux enfants de choisir le jeu de leur choix (hors temps d'accueil).
- ✓ Les enfants ont eu le choix du matériel qui est mis à disposition pour jouer.

Permettre aux jeunes et aux enfants d'être accueilli dans un environnement sécurisé.

- ✓ Les enfants ne sont jamais laissés sans surveillance et font preuve de bienveillance.
- ✓ Les animateurs ont verbalisé les interdits et sanctionné de manière éducative si besoin.

Sensibiliser le public à l'hygiène des locaux et au respect du matériel.

- ✓ L'enfant a pris soin et rangé le matériel mis à disposition pour jouer.
- ✓ L'enfant a nettoyé son espace de goûter avant d'aller jouer.

Proposer plusieurs types d'activités : manuelles, expression, physiques, petits et grands jeux.

- ✓ La nature des séances d'animation est différente du matin à l'après-midi.
- ✓ La proposition de séances d'animation n'est pas répétitive (sur l'ensemble de l'année).

Réaliser différentes séances d'activités où l'enfant est un « acteur » de son œuvre ou du groupe.

- ✓ Les animateurs ont permis aux enfants de dépasser leur idée directrice.
- ✓ Les enfants ont pu s'exprimer de manière individuelle ou collective sans jamais être forcés.

Mettre en place des activités innovantes pour les enfants, qui sortent de l'ordinaire.

- ✓ Les animateurs se documentent et proposent sans cesse de nouvelles idées de jeux et d'ateliers.
- ✓ Les enfants découvrent ou s'initient (à) de nouvelles pratiques grâce aux activités.

Organiser des temps de sensibilisation autour de problématiques spécifiques.

- ✓ Les animateurs sensibilisent les enfants au respect d'autrui et à la tolérance.
- ✓ Les animateurs sensibilisent les enfants à la protection de l'environnement de manière ludique.

Construire avec les enfants et respecter des règles de vie commune à tous les participants.

- ✓ Les animateurs ont créé en collaboration avec les enfants des règles de vie en début de période.
- ✓ Les animateurs invitent les enfants à relire les règles de vie si nécessaire.

Permettre à tous les enfants de s'accepter quelles que soient leurs spécificités et leurs aptitudes.

- ✓ Les animateurs proposent des activités et des jeux avec des équipes différentes et variées.
- ✓ Les animateurs ont permis le partage des capacités de chacun pour créer un groupe complet.

Mettre en avant les échanges et les stratégies communes dans les jeux et les activités.

- ✓ Les animateurs privilégient la coopération à la compétition surtout dans les jeux sportifs collectifs.
- ✓ Les enfants ont su communiquer et faire preuve de fair-play dans les grandes animations.

Inciter à l'entraide intergénérationnelle en toute situation.

- ✓ Les pré-adolescents ont accepté d'aider les enfants, c'est-à-dire les plus petits qu'eux.
- ✓ Les adolescents ont accepté de servir de modèle aux enfants.

V. Fonctionnement de l'accueil

a) La journée-type

Voici le déroulement d'une journée vécue sur le Patronage (sous réserve de modifications) :

Horaires	<u>Mercredi ou Vacances</u>
7h45-9h15	Arrivée échelonnée : Ateliers au choix
9h15-9h30	Rassemblement des enfants : Explication de la journée
9h30-11h30	Activité du Matin : Organisée par les animateurs
11h30-12h00	Temps Libre du Matin : Jeux au choix des enfants
12h00-13h00	Repas tous ensemble
13h00-14h15	Temps Calme : Jeux calmes au choix ou Relaxation
14h15-15h30	Activité de l'Après-Midi : Organisée par les animateurs
15h30-16h00	Temps Libre de l'Après-Midi : Jeux au choix des enfants
16h00-16h30	Goûter tous ensemble & Débriefing de la journée
16h45-18h15	Départ échelonné : Ateliers au choix

b) Les Activités

Les activités sont premièrement pensées lors de l'élaboration d'un planning d'animation spécifique à une période de mercredis périscolaires ou à une semaine extrascolaire (vacances). Au cours d'une réunion pédagogique, l'équipe d'encadrement crée ce planning et le directeur se charge de le communiquer aux familles et auprès de la population locale par le biais de la mairie de Cadolive au plus tard trois semaines avant le début de la période. Ce programme est également diffusé sur le site internet de la fédération des patronages et sur le site internet de la mairie.

Une séance d'animation est organisée en amont de son déroulement. L'animateur responsable de l'activité prépare son matériel et sensibilise les enfants au respect de celui-ci ainsi que des lieux intérieurs ou extérieurs occupés. De manière anticipée, l'animateur accordera une vigilance toute particulière au terrain utilisé pour l'activité et veillera à la baliser pour préserver la sécurité des participants. Les règles du jeu mais aussi de sécurité seront expliquées clairement et précisément et l'animateur en sera garant tout au long de la séance.

Si besoin, il interrompt ponctuellement l'activité et rassemble l'intégralité du groupe pour reprendre tout ou partie de ces mêmes règles. De la même manière, il se remet en question et change l'activité si les enfants sont fatigués ou sont peu enthousiastes face à la proposition.

Nous faisons en sorte de varier les activités au sein même d'une journée et de la semaine, de diversifier les lieux intérieurs (les locaux du patronage) et extérieurs (jardin et terrasse du patronage, mais aussi jardin du Familial, stade Galice, parc de la Sarriée) en fonction des conditions météorologiques. L'activité n'est pas obligatoire, mais l'enfant reste dans tous les cas dans le champ de vision de l'animateur qui propose une occupation annexe.

Nous utilisons une pédagogie dite « active » afin de mettre l'enfant au cœur de l'activité. Nous sommes attachés à la place de chaque participant au sein du groupe, notamment par la mise en avant des capacités de chacun au service d'un collectif complet.

Enfin, des projets d'animation peuvent être organisés. Il s'agit de plusieurs séances d'activités qui conduisent à une même finalité. Par ailleurs, les semaines de vacances scolaires sont systématiquement organisées autour d'un thème ou d'un imaginaire et les activités et jeux proposés seront en lien avec ce thème.

Activité manuelle et créative

L'animateur adapte sa posture, en fonction de l'âge des enfants et du matériel utilisé (il laisse faire, fait avec, donne à faire, fait faire...)

L'animateur présente un prototype de l'activité terminée, afin que les participants puissent mesurer leur niveau d'envie et pour susciter leur intérêt.

La réalisation de l'enfant est valorisée, même si elle ne ressemble pas à l'idée principale de l'animateur (mise en avant de la créativité et de l'imagination de chacun, aucune condition de résultat ne peut être exigée).

L'animateur est présent de manière permanente, notamment pour aider les enfants s'ils le souhaitent et manipuler des objets dangereux.

L'animateur favorise le partage. Par exemple, un enfant qui montre des difficultés dans une étape peut aussi demander l'aide d'un autre enfant.

Environ une fois sur deux, l'atelier permettra de rapporter l'objet fini à la maison, ce qui permet à l'enfant de présenter à sa famille sa propre création (gratification) et d'en garder un beau souvenir

Activité d'expression

Ce sont des ateliers ludiques autour des mots, des gestes et ou des sons, où la communication individuelle et/ou collective est un élément clé. L'équipe axera également ces jeux autour de l'expression des sentiments et le développement des repères spatio-temporels et des sens.

L'équipe invitera chaque enfant à mettre en avant ses aptitudes et ses talents dans le but d'une cohésion de groupe. Elle ne forcera en revanche aucun enfant à « se produire » devant les autres.

Activité physique

Il est essentiel à un moment de la journée de se défouler, que ce soit de manière individuelle ou collective. Pour cela, l'animateur réalisera des activités physiques, sans oublier l'aspect ludique. Nous ne sommes pas dans un club ou dans une association sportive, ainsi ces jeux sportifs collectifs ne seront pas mis en place dans un objectif de performance, mais simplement dans un objectif d'amusement.

L'équipe veillera à véhiculer des valeurs du respect et du fair-play, mais aussi à privilégier la coopération à la compétition. Pour cela, l'animateur variera sa posture pédagogique en fonction du jeu, des règles et de la place des participants (il fait jouer ou joue avec les enfants).

Enfin, l'accueil de loisirs respectera la réglementation des activités physiques et sportives en accueil collectifs de mineurs, dans le sens où l'activité favorisera toujours le jeu et le déplacement, l'initiation et la découverte, et non le résultat ou le perfectionnement sportif. Si des activités de « moyen à haut

risque » doivent être mises en place, la législation Jeunesse et Sport sera consultée pour connaître les modalités d'organisation (taux d'encadrement, âge et diplôme de l'encadrant etc...).

Activité culinaire

Activité exceptionnelle mais toujours sympathique à réaliser, l'activité culinaire permettra aux enfants de préparer avec l'animateur un plat ou un goûter « fait maison ». Outre le fait de préparer et de manger une bonne recette de cuisine ou de pâtisserie, l'équipe se fixe des objectifs au travers ce type d'atelier : Être attentif, apprendre à cuisiner, partager, manger sainement...

Les activités culinaires sont aussi un très bon moyen de créer un accompagnement à la scolarité avec l'exécution des consignes d'une recette, le fait de mesurer, de peser et de calculer.

Les aliments frais seront achetés le jour et le directeur concevra un suivi de la traçabilité des produits. L'animateur veillera également à la manipulation d'instruments de cuisine qui pourraient représenter un danger pour les enfants (couteau, plaque de cuisson etc...).

Activité environnement

Ces activités seront une occasion de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, de découvrir la faune et la flore locale tout en profitant du bon air frais que nous avons la chance d'avoir à Cadolive. De temps à autre, une petite ballade pourrait être organisée au parc de la Sarriée. Des activités artistiques nouvelles peuvent être pensées avec les ressources que nous offrent la nature.

Le petit jeu

Rapide à préparer, le petit jeu ne nécessite pas ou peu de matériel. Il dure généralement 30 minutes au maximum et peut se réaliser en extérieur comme intérieur en fonction de ses caractéristiques et des conditions météorologiques. L'animateur peut proposer des petits jeux sur les temps d'activités et les enfants peuvent en proposer sur les temps libres.

Les règles sont relativement simples à comprendre et l'animateur peut mettre en place des variantes visant à faciliter ou à compliquer le jeu afin de maintenir la dynamique de la séance et l'intérêt des enfants.

Le grand jeu

Le grand jeu est une activité ludique de grande ampleur. Elle démarre avec une sensibilisation en amont pour susciter l'envie des enfants et les inviter à participer. C'est une activité qui durera entre une et deux heures en intérieur et/ou extérieur.

Construit autour d'un imaginaire (costume et maquillage autorisés), les règles sont diverses et variées et le jeu privilégie l'esprit d'équipe et favorise la réflexion collective avec la mise en place de stratégies communes.

DES EXEMPLES PAR TYPE D'ACTIVITE

Activités manuelles : les mosaïques, la peinture aux doigts, les maracas, le porte-stylos, les impressions, la fresque de saison, le cadeau et la carte des fêtes, le panier aux œufs, la pâte à sel...

Activité d'expression : les mîmes sans fil, la machine infernale, l'école du rire, les jeux de kim, le tournoi musical, les sketches, le théâtre d'impro ...

Activité physique : les balles chaudes, la balle assise, le capitaine, la balle américaine, les liaisons, le chemin libre, la balle au roi, le serveur, les relais, le ballon prisonniers, le carré ruiné ...

Activité culinaire : croque-monsieur, ratatouille, frites de légumes, salades, sablés, cookies ...

Activité environnement : l'herbier, le land'art, les croquis, jardinage, potager, le tri sélectif ...

Petits jeux : le béret, l'épervier, minuit dans la bergerie, dauphins-dauphines, le 21, le pic carré, le pierre-paul, le kiwi, le killer, le lucky-luke, le chef d'orchestre, le docteur, poisson-pêcheurs ...

Grands jeux : les olympiades, les jeux de piste, les chasses au trésor, la prise de drapeau, les jeux à stands, douaniers-contrebandiers, la peste, rallye, enquête policière, escape game maison...

Les sorties

Les sorties locales : A 10 minutes à pied de la structure, il est possible d'aller faire des petits jeux, des grands jeux ou des activités physiques de pleine nature. Nous allons sur le jardin du familial en face de l'accueil, le stade Galice au-dessus de la mairie de Cadolive et le parc de la Sarriée en bas du village. Concernant la Sarriée, le directeur sera vigilant à l'autorisation ou à l'interdiction d'y pénétrer, tout particulièrement l'été lors des risques d'incendies (zone rouge). Nous pouvons aussi sortir à la médiathèque pour lire, découvrir et emprunter des livres.

Les activités de consommation : Elles ont lieu dans différents endroits et impliquent un déplacement hors de la commune. Pour cela, un minibus du service technique est mis à notre disposition tous les derniers mercredis de période périscolaire, ainsi que tous les jeudis de période de vacances (sous réserve de modification). Nous tentons par ailleurs et de temps à autre, d'avoir une action éducative en réalisant un atelier pédagogique autour de ce type de sortie.

Sur la route comme dans le car, les différentes règles de sécurité sont appliquées (comptage des enfants, blocage de la route pour traverser, port de la ceinture ...). Les fiches sanitaires sont emportées et une trousse de secours complète est amenée pour soigner d'éventuels petites blessures.

Le temps libre

Les enfants choisissent un jeu en intérieur ou en extérieur selon leurs attentes et les conditions météorologiques. Le matériel pédagogique est mis à la disposition des enfants sous le regard bienveillant de l'animateur. Les enfants peuvent utiliser ce matériel ou proposer un jeu de leur choix auquel l'animateur participe. Dans tous les cas, la posture de cet animateur est de « faire/jouer avec » pour surveiller de manière constante et partager ce moment convivial avec les enfants.

Le temps calme

L'équipe propose différents ateliers « calmes » (coloriage, livres, relaxation ...) afin que l'enfant se repose physiquement et mentalement après le repas du midi. Ce temps est important afin de bien redémarrer l'après-midi et d'être en forme pour le reste de la journée. L'animateur est présent et joue avec les enfants.

c) La Vie quotidienne et collective

L'accueil échelonné

L'accueil de loisirs ouvre ses portes le matin de 7h45 à 9h00. Les enfants sont généralement accompagnés par leurs familles, toutefois certains enfants arrivent parfois seuls car ils habitent le centre du village. L'heure précise de l'arrivée de l'enfant est notée sur un registre de présence. Pendant le temps d'accueil, l'animateur propose une occupation à l'enfant (jeu de cartes, jeux de société, kapla ...) auquel il participe.

Le départ échelonné

L'accueil du soir se fait de 16h30 à 18h15. Les responsables légaux ou des proches de l'enfant mentionnés sur la fiche de renseignement de la famille peuvent venir récupérer les enfants. Une pièce d'identité peut être demandée par le directeur pour toute personne qui viendrait chercher l'enfant pour la première fois. Certains enfants sont autorisés à partir seuls, cette spécificité est également notée sur la fiche de renseignements au moment de l'inscription. Dans tous les cas, l'heure précise du départ de l'enfant est notée sur le registre de présence. Pendant le temps d'accueil, comme le matin, l'animateur propose une occupation à l'enfant (jeu de cartes, jeux de société, kapla ...) auquel il participe.

Le repas

Précédé de l'hygiène des mains vers midi, les animateurs réchauffent si besoin les repas apportés par les familles. Ces repas sont conservés au réfrigérateur dès l'arrivée de l'enfant le matin. Le directeur veillera au respect de la chaîne du froid, notamment à la température réglementaire (entre 0 et 4°).

Dans le but de développer leur autonomie, les enfants peuvent aider l'animateur à servir le repas. Les animateurs veilleront à se placer au milieu des enfants afin de rendre ce moment propice aux échanges et au partage dans une ambiance conviviale. Ils en profiteront pour sensibiliser les enfants à l'éveil gustatif sans jamais forcer, et à l'anti-gaspillage. Enfin, chacun débarrasse son petit coin de table et participe aux tâches collectives de rangement et de nettoyage des tables.

Le goûter

Suite à l'hygiène des mains peu avant 16h00, les goûters qui sont fournis par la structure sont servis aux enfants. Ils sont achetés à l'épicerie ou à la boulangerie du village. Ils contiennent des biscuits secs, des petits gâteaux, du pain frais accompagné de chocolat ou de confiture... Dans tous les cas, l'équipe sera particulièrement vigilante aux différentes restrictions alimentaires ainsi qu'aux dates de péremption. Les enfants peuvent aider l'animateur à servir le goûter du jour et débarrassera son petit coin de table en autonomie.

Rangement et nettoyage des espaces :

Il est essentiel de prendre soin des locaux et du matériel de l'accueil de loisirs. A l'extérieur, il est également important de préserver la nature. L'équipe sensibilisera les enfants au respect des lieux et du matériel qui est mis à leur disposition pendant l'ouverture de l'accueil, ainsi qu'à l'environnement. L'équipe se chargera de désinfecter les sols, les surfaces et les sanitaires tous les soirs, avec l'ensemble du matériel utilisé dans la journée et les interrupteurs et poignées de porte grâce à de l'eau javellisée pour éviter les risques de transmission liés au Covid-19.

d) Activités accessoires

Il s'agit d'un « mini-camp » avec hébergement, situé à moins de deux heures de temps et de distance de l'accueil de loisirs. C'est une activité occasionnelle réservée aux inscrits de l'accueil sur la période où elle est organisée.

L'objectif est de préparer et organiser cette activité avec les enfants afin de les responsabiliser, les rendre autonome et développer l'esprit d'équipe. Les familles seront prévenues de la tenue de ce type de camp au plus tard 2 mois avant sa réalisation.

VI. L'Équipe d'Encadrement

a) Présentation de l'équipe éducative

1 Directeur Salarié / Permanent	Titulaire BPJEPS Loisirs Tous Publics
1 Animateur Salarié / Permanent	Titulaire BAFA
1 ou 2 Animateurs Engagement de 7 mois <i>(Convention avec le Patronage de l'Espérance à Gréasque)</i>	Mission de Service Civique « Participer à l'accompagnement d'enfants en difficultés scolaires et dans des activités de loisirs »
1 Animateur Bénévole	Stage (BAFA/D, CP/BPJEPS ...) <i>Occasionnellement</i>

Vérification des interdictions administratives et pénales

Les acteurs permanents et bénévoles de l'ACM font l'objet d'une double-vérification : Premièrement, par le logiciel de déclaration TAM par le directeur. Deuxièmement, par les services de l'État suite à la déclaration de l'accueil. Le but est de mettre en évidence une personne ayant une incapacité temporaire ou définitive à exercer auprès d'un public composé de mineurs.

b) Le rôle du Directeur

Constituer l'équipe éducative, selon la réglementation et les besoins de l'ACM.

Former et accompagner continuellement chaque membre de l'équipe éducative.

Rédiger, modifier, mettre en place avec l'équipe et évaluer un projet pédagogique d'accueil de loisirs en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur et les besoins des mineurs accueillis sur la structure.

S'assurer de la sécurité physique, morale et affective de chacun des enfants.

Appliquer les différentes règles d'hygiène et de santé, notamment par le nettoyage des locaux et la connaissance des fiches sanitaires individuelles.

Apporter à l'équipe les moyens nécessaires à la réalisation des activités.

Veiller au bon déroulement de la vie quotidienne et collective de l'accueil.

Faire preuve de bon sens en toutes situations, notamment en cas d'accident (enfant blessé) ou de conflit (enfant/enfant, adulte/adulte, enfant/adulte).

Être à jour des obligations administratives (documents et affichages obligatoires, déclarations, registre de présences ...) et comptables (réception des paiements, production de factures ...).

Établir une communication et une relation de qualité avec l'équipe, les familles, l'organisateur ou encore, les partenaires.

c) Le rôle du directeur adjoint

S'assurer du suivi et du respect des objectifs du projet pédagogique et du fonctionnement défini dans le document.

Participer activement à la préparation pédagogique de l'accueil (réunions, réservations, commandes, aménagements ...).

Coordonner les animateurs sur le terrain pour la préparation et le bon déroulement des séances d'activités et de la vie quotidienne et collective.

Être une personne ressource et force de propositions pour l'équipe éducative.

Accompagner activement les animateurs, tout particulièrement ceux en stage pratique du BAFA.

Être garant des règles de sécurité, d'hygiène et de santé.

Assister le directeur dans ses tâches administratives et comptables.

d) Le rôle de l'Animateur

Être garant de la sécurité physique et morale, en permanence.

Créer une relation de confiance avec les enfants, disponible et à l'écoute de chacun.

Inciter les enfants à participer à l'activité sans les forcer, rendre le public acteur en le responsabilisant, et s'adapter si l'activité ne fonctionne pas.

Concrétiser le projet pédagogique dans les activités et la vie quotidienne.

Préparer, conduire et évaluer les temps de vie quotidienne et les activités.

Communiquer avec les autres animateurs, les familles et le directeur.

Avoir le sens du travail en équipe, de l'écoute et du respect, propose et se remet en question régulièrement.

S'assurer du respect des règles d'hygiène et de santé.

Ranger le matériel et nettoyer les espaces et les locaux.

Participe activement aux réunions de préparation et de bilan.

e) Le Service Civique

Agrément général porté par la fédération « +Avenir Le Patronage » et en partenariat avec le Patronage de l'Espérance de Gréasque par mise à disposition des volontaires.

De 16 à 25 (H/F) sur 7 mois.

Une expérience de première responsabilité.

Un véritable engagement civique et citoyen.

Une mission où se croisent solidarité, éducation et loisirs.

Un échange de capacités et une acquisition de compétences.

A l'initiative de projets ou participe à des projets déjà existants, en adéquation avec l'intitulé de leur mission.

Possibilité avec le tuteur de recherches sur l'avenir professionnel.

f) Accompagnement et évaluation des stagiaires

Pour que nous puissions accueillir un animateur stagiaire, il faut avoir satisfait préalablement à la session de formation générale de 8 jours. Cet animateur va intervenir sur l'accueil de loisirs en étant accompagné tout au long de ces agissements. C'est le directeur ou le directeur adjoint qui se charge du tutorat et de l'évaluation.

L'animateur stagiaire assistera à 3 entretiens : Un entretien initial qui permet une prise de température avec les impressions de l'animateur dès son arrivée et la présentation des critères de réussite dans une grille d'évaluation. L'entretien de mi-stage permettra une nouvelle fois de recueillir les impressions de l'animateur et son auto-évaluation, ainsi que l'évaluation actuelle du tuteur avec les points positifs et les points à améliorer. Enfin, l'entretien final consistera en une lecture de l'appréciation donnée à l'animateur avec des conseils pour ses futures expériences.

VII. Quelques Points Particuliers ...

a) Hygiène et santé (Tient compte du protocole sanitaire : Covid-19).

Hygiène des Mains et du Corps :

Pour se préserver de la transmission des virus et des bactéries, il est important de se laver les mains régulièrement : Dès l'arrivée, avant les repas, après les toilettes, avant et après chaque activité, soit en moyenne une fois par heure pour chaque enfant et chaque animateur. Enfants comme adultes portent un masque de protection pendant l'accueil. Il est également nécessaire de venir avec une tenue propre et adaptée aux activités proposées par la structure.

Trousse de secours et registre des premiers soins :

Une trousse de secours complète est présente sur le centre. Elle fait l'objet d'une vérification régulière en tenant compte des recommandations départementales et des dates de péremption (savon pour désinfecter, pansements et compresses stériles, paire de ciseaux et pince à épiler, etc...).

C'est le directeur qui prodigue les premiers soins, sinon l'animateur titulaire PSC1 peut s'en charger. Dans tous les cas, l'adulte et l'enfant veilleront à se laver les mains avant et après et garderont le masque de protection. Il reportera ensuite sur le registre de soins tous les éléments concernant la blessure (heure, date, localisation corporelle, type de blessure, produits utilisés, etc...).

Refus d'un individu en fonction de son état de santé :

Un enfant ou un adulte qui présenterait un ou plusieurs symptômes d'une pathologie contagieuse pour le collectif (en particulier une température du corps égale ou supérieure à 38°, et/ou des maux de tête associés à de la toux) sera isolé. L'enfant devra repartir immédiatement avec un membre de sa famille ou l'animateur devra quitter les lieux et devra faire un test et nous tenir au courant des résultats. De la même manière, un enfant ou un adulte ayant des symptômes et/ou de la fièvre avant de venir, ou ayant été en contact avec une personne positive au Covid ou susceptible de l'être, ne doit pas prendre part à l'accueil.

Propreté des locaux et du matériel :

Les locaux et le matériel utilisé seront désinfectés une fois par jour avec de l'eau javellisée. Il en est de même pour toutes les surfaces et le mobilier fréquemment touché (tables, chaises, poignées, interrupteurs, etc...).

Autres points en lien avec Covid-19 :

Les activités seront organisées en sous-groupe dès l'instant où l'effectif global atteint 12 mineurs. L'aération se fait toutes les heures pour favoriser la circulation de l'air.

Les animateurs sensibiliseront le plus possible aux gestes barrières et à la distanciation physique.

Les familles (sauf exception et avec un masque pour entretien, inscription ou paiement etc...) ne peuvent pénétrer dans l'accueil de loisirs et devront déposer et récupérer leurs enfants sur le pas de la porte en sonnant à l'entrée.

La plupart des jeux et des repas seront consommés en extérieur (en fonction des conditions météo).

Enfin tout enfant ou adulte qui ne respecterait pas ces règles à plusieurs reprises pourra être exclus.

La fiche sanitaire de liaison :

La fiche sanitaire contenue dans le dossier d'inscription recense plusieurs informations essentielles concernant le mineur accueilli : Rappel des dates des dernières vaccinations (notamment du DTPolio), les antécédents de maladie ou d'intervention chirurgicale, tous types d'allergies ou d'intolérances, d'éventuels traitements à prendre régulièrement (accompagnés d'une ordonnance récente), de l'éventuelle mise en place d'un P.A.I, et de l'autorisation de pratiquer une chirurgie d'urgence si nécessaire. Cette fiche est valable 1 an et doit être renouvelée à chaque inscription.

Un traitement médical régulier :

Une ordonnance au nom et prénom de l'enfant, avec le médicament et la posologie, est nécessaire pour que le directeur chargé du suivi sanitaire, administre un traitement à l'enfant. Les familles sont également invitées à mettre le nom et le prénom de l'enfant sur la boîte du médicament.

En cas de Projet d'action individualisé (PAI) :

Le dossier contenant le protocole est à remettre au directeur de l'accueil. La trousse contenant les médicaments indiqués par le protocole sera au nom et prénom de l'enfant et sera mise sous clé (et emportée lors d'un déplacement extérieur). Un rendez-vous avec la famille est requis pour discuter des conditions et de la mise en application du protocole.

Enfant en situation de handicap :

Il convient de planifier un entretien avec la famille afin d'évaluer la faisabilité de l'accueil pour l'équipe éducative. Les locaux sont au normes PMR.

Le froid et la chaleur :

En cas de grosses chaleurs (notamment sur les grandes vacances d'été avec les risques de canicules), nous demandons aux familles de munir leurs enfants de casquette, bouteille d'eau et éventuellement de crème solaire, bien que nous en ayons sur le centre. Pour les pique-niques, surtout les jours de sortie à la journée, nous invitons les familles à éviter les aliments ou ingrédients qui craindraient la chaleur, et de mettre des pains de glaces au niveau du repas de leurs enfants afin de conserver un minimum la chaîne du froid.

Pour le grand froid de l'hiver, nous demandons aux familles de fournir aux enfants un pull-over, une veste ou un anorak, éventuellement une écharpe et un bonnet les jours de sortie.

Activités aquatiques :

Les jours de piscine : L'enfant doit venir chez nous avec un sac à dos avec son nom et prénom, contenant un maillot de bain et une serviette, ainsi que des brassards s'il ne sait pas ou peu nager.

Les jeux d'eau sur place : Sans obligation de participation, nous invitons les enfants à venir avec un maillot de bain et une serviette, ainsi qu'une paire de sandales ou de chaussures de rechange (éviter les claquettes).

b) Téléphone, argent, et « objets de valeur »

L'utilisation du téléphone portable est interdite pour les enfants comme pour les adultes, ils resteront en mode silencieux dans les sacs. Le port d'objets de valeur est déconseillé (bijoux, consoles de jeux, etc...). En cas de vol, de perte ou de casse, la responsabilité de la direction ne pourra être engagée. Par ailleurs, l'apport de jeux ou de jouets personnels venant de la maison n'est également pas recommandé sur le centre.

Dans un objectif de le faire grandir, il est donné à l'enfant l'occasion de faire attention à ses affaires personnelles. Dans un objectif de créer une vie collective, le téléphone ou tout autre objet électronique peut être une réelle barrière à cela. S'il faut joindre l'enfant urgemment, le centre vous rappelle qu'une ligne mobile est disponible et opérationnelle les jours d'ouverture mais aussi toute la semaine. Pour les membres de l'équipe, à l'exception du directeur et de son téléphone professionnel, l'utilisation du portable est pleinement interdite lors de l'encadrement des enfants pour la sécurité de chaque enfant et du groupe. L'animateur pourra utiliser son téléphone lors de ses temps de pauses (30 min/jour).

c) Tabac, alcool, drogue

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'ACM pendant les heures de fonctionnement y compris dans les espaces extérieurs (passerelle, jardin etc...). Les enfants ne sont pas autorisés à consommer du tabac et les animateurs devront fumer à l'extérieur du centre sur leurs temps de pauses.

La vente, la détention et la consommation d'alcool sont interdites aux mineurs et les adultes ne peuvent en consommant avant et pendant la journée même sur les temps de pauses. La vente, la détention et la consommation de stupéfiants sont interdites par la loi.

d) Des paroles et des gestes

Le respect des autres enfants et des adultes de l'équipe éducative doit être maintenu en permanence pour assurer la sécurité physique, morale et affective de tous. Il convient de faire attention à son attitude et à son langage. Les agressions physiques ou verbales ainsi que la discrimination sont des comportements totalement interdits et peuvent conduire jusqu'au renvoi de l'enfant ou de l'adulte. L'accueil s'attache à créer avec les enfants les règles essentielles du « bien-vivre ensemble ».

